N° 3-b-10-18

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2018

Nombre de Conseillers :	
en exercice	29
présents	23
votants	28

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN,
Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, Mme Sonia LE POTTIER, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Josette CHIRAT, M. Yannick GERARD, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Victoria JOLLY M. Thierry FONTENEAU, M. Joël CHARPENTIER, Mme Nicole LACOSTE, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Françoise DENIEUL (pouvoir à M. Thierry FONTENEAU)
Mme Audrey PICHON (pouvoir à M. Mathieu LEGOUT)
Mme Nathalie COLLET (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Cécile HALLEREAU (pouvoir à M. Ludovic BUZONIE)
Mme Anne EON (pouvoir à Mme Nathalie BOBIERE)

ABSENTE
Mme Céline PEROCHEAU

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

Plan Local d'Urbanisme de VALLET
Révision allégée n°5

Arrêt

Vu La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-14 et suivants R153-12, L103-2 et suivants,

Vu le Plan Local d'urbanisme de la commune approuvé par une délibération du 13 mai 2013, révisés et modifiés par délibérations du 25 juin 2015 et du 21 septembre 2017,

Vu la délibération en date du 1er février 2018 prescrivant la révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme.

Sur proposition du maire, après avis de la commission Urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ARRETER le projet de révision allégée n°5 du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à a présente délibération,

DE SOUMETTRE à l'examen conjoint des PPA et de l'Etat le projet de révision allégée n°5 de P.L.U,

DE SAISIR la Commission Départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestière (CDPENAF),

DE SOLLICITER le Président du Tribunal administratif afin qu'un Commissaire enquêteur soit désigné pour mener l'enquête publique,

...I...

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : 26 OCT. 2018

et de la publication
le : 29 OCT. 2018

.../...

DE DIRE :

- qu'une réunion d'examen conjoint sera organisée avec les services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées.
- que, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois.

En Mairie, le 25 octobre 2018,

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le 26 OCT. 2018